

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de LA CROIX EN BRIE	Délimitation du tronçon							
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Nationale 19	40	+ 510	44			3	100	

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DA IACVAD2
 en date du 6 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- - - 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- ||||||| 1
- ||||||| 2
- ||||||| 3
- 4

LA CROIX-EN-BRIE

CHATEAUBLEAU

POUR AMPLIATION

par le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Dominique Ottavi

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DA IACV 102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

39 40 41 42 43 44 45